



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 28 mars 2003

Conseillers en exercice : 45

Votants : 42

Convocation du Conseil Municipal :
le 17 mars 2003

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 31 mars 2003

**Modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de
Niort - changement du siège social.**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Alain BAUDIN

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard ZABATTA

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, Mme Nathalie HIBERT, M. Rémy LANDAIS, Mlle Karen NALEM, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, Mme Catherine REYSSAT, M. Michel PAILLEY, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Yannick TARDY, Mme Françoise HALAT, M. Joël RENOUX, Mme Jacqueline LEFEBVRE, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT, M. Jean-Louis EPPLIN

Secrétaire de séance :

Melle Karen NALEM

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à M. Gérard ZABATTA.
Mme Catherine DEGUERCY donne pouvoir à M. Rémy LANDAIS.
M. Alain GARCIA donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.
M. Dominique GUIBERT donne pouvoir à Mme Claudie LAROCHE.

Excusés :

Conseillers :

M. Franck GIRAUD, Mme Christabelle CHOLLET, M. Stéphane TRONEL

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 mars 2003

DELIBERATION D20030127

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Vu l'article L.5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 20 décembre 1999, portant constitution de la Communauté d'Agglomération de Niort,

Lors de la constitution de la Communauté d'Agglomération de Niort, le siège social avait été fixé temporairement à la mairie de Niort. Afin de tenir compte aujourd'hui du déménagement d'une partie des services, une modification du siège social paraît opportune.

Par délibération du 10 février 2003, le conseil de la Communauté d'Agglomération a approuvé le principe de la modification des statuts de l'EPCI. Cette délibération a été notifiée aux 30 communes membres, qui sont à leur tour appelées à délibérer sur ce principe, dans les trois mois et à la majorité qualifiée (deux tiers des communes représentant la moitié de la population de l'EPCI, ou la moitié des communes représentant les deux tiers de la population de l'EPCI).

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver le projet de modification des statuts suivants :
 - * arrêté préfectoral du 20 décembre 1999 portant constitution de la Communauté d'Agglomération de Niort article 3 : « le siège social de la Communauté d'Agglomération est fixé au :
28, rue Blaise Pascal,
79000 NIORT »

LE CONSEIL ADOPTE

| | |
|-----------------|----|
| Pour : | 42 |
| Contre : | 0 |
| Abstention : | 0 |
| Non participé : | 0 |
| Excusé : | 3 |

Le Maire de Niort

Alain BAUDIN